

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service Conseil Municipal

28 avril 2025

**PARADIS SAINT-ROCH
ANCIENNE BRASSERIE**

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LOCAUX

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**AU TITRE DE L'AIDE
AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ
EXERCICE 2025**

DÉCISION N° 2025 - 060

Nous, Gaby CHARROUX, Maire de la Commune de Martigues,

Agissant en vertu de la délibération n° 20-043 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, reçue par Monsieur le Sous-Préfet d'Istres le 1^{er} juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26 nous accordant délégation aux fins de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Considérant que la Commune de Martigues souhaite redynamiser le quartier de Paradis Saint-Roch,

Considérant que dans le cadre de cette dynamique de développement il est prévu de remettre en état le local (anciennement la brasserie) situé dans le quartier de Paradis Saint-Roch et fermé depuis plusieurs années,

Considérant que par délibération n°24-155 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024, la Commune a approuvé l'acquisition d'un lot de copropriété du local communal à usage de brasserie,

Considérant qu'il est envisagé d'installer provisoirement dans une partie de ces locaux, un Club MMA dénommé "FURACAO" et d'aménager une salle de réunion à destination du quartier,

Considérant que le coût des travaux s'élève à 90 981,50 € HT, soit 109 188,20 € TTC,

Considérant que le Département des Bouches-du-Rhône peut accorder une subvention à la Commune afin de financer la réalisation de divers travaux sur des bâtiments communaux,

Considérant que dans ces conditions, la Commune de Martigues se propose de solliciter le Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité afin de réaliser ce projet de réhabilitation,

DECIDONS :

=====

- de solliciter la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible, dans le cadre du financement de la réhabilitation des locaux de l'ancienne brasserie de Paradis Saint-Roch, au titre de l'aide aux travaux de proximité et ce pour l'année 2025,

Cette subvention pourrait s'élever à 70 % du coût hors taxes des dépenses éligibles plafonné à 85 000 € HT. La Commune de Martigues assurerait un autofinancement de 30 %.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

*. Département des Bouches-du-Rhône 59 500,00 € HT
. Commune de Martigues (TVA en sus)..... 31 481,50 € HT*

La recette sera constatée au Budget de la Commune, Fonction 281100, Nature 2313.

Au cours de sa prochaine séance, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera soumise aux mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément à l'Article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

**Le Maire
Gaby CHARROUX**

Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 28/04/2025 17:23:00 +02:00